

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1355 portant suppression, pendant trois mois, de l'indemnité mensuelle attribuée à l'okal Ahmed Harbi.

n° 1355

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 novembre 1953

Numéro JO
n° 14 du 01/12/1953

Date du numéro
1 décembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

L'attribution à 1 akel E ourlaba Ahmed Harbi de son indemnité mensuelle est supprimée pendant trois mois, pour mauvaise manière de servir. Cette sanction prendra effet pour compter du 1er novembre 1953.